



Carrières-sous-Poissy, le 22/01/2026

MENACES DE MORT À L'ENCONTRE DU MAIRE : LA VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY PORTE PLAINE

La Ville de Carrières-sous-Poissy condamne avec la plus grande fermeté les menaces proférées à l'encontre de son maire, Eddie Aït, à la suite de la publication sur le réseau social Facebook d'un message à caractère menaçant accompagné d'une photographie montrant l'auteur des faits posant avec trois armes à feu, et adressé directement au maire. Ces faits, d'une particulière gravité, constituent une atteinte inacceptable à l'intégrité d'un élu de la République et, au-delà, au bon fonctionnement de la démocratie et aux valeurs fondamentales de l'État de droit.

>> Un message d'une extrême violence

Ce matin, de nombreux Carriérois ont pu découvrir un message partagé sur le réseau social Facebook et accompagné de photographies, dont une montrant l'auteur armé de deux armes de poing et d'un fusil de chasse. Ce message, ciblant directement Eddie Aït, maire de Carrières-sous-Poissy, et faisant référence à une prétendue protection d'un bungalow situé sur l'étang de la Galiotte à l'aide d'armes à feu, a contraint la Ville de Carrières-sous-Poissy à porter plainte auprès d'un officier de Police judiciaire dans les heures suivantes.

La Ville de Carrières-sous-Poissy condamne fermement ces menaces et rassure les Carriéroises et Carriérois choqués, de sa pleine détermination à faire reconnaître les torts infligés et à faire cesser toute tentative d'intimidation.

« Rien ne peut justifier la violence, l'intimidation ou les menaces, quelles qu'en soient les motivations. Le débat démocratique doit s'exprimer dans le respect des personnes et des institutions. Franchir cette ligne rouge, c'est s'exposer à des poursuites judiciaires », souligne la Ville.

Ce n'est pas la première fois qu'une communication violente s'adresse à Eddie Aït dans le cadre de l'exercice de son mandat électif. Le 6 juin 2021, le maire de Carrières-sous-Poissy avait déjà fait l'objet de menaces, intimidations et insultes homophobes. Cette réaction intolérable a finalement conduit à la condamnation de l'homme poursuivi pour outrages et menaces de crimes ou délit sur personne dépositaire de l'autorité publique.

Mais aujourd'hui, pour la première fois, des propos belliqueux s'accompagnent d'une image ne laissant aucun doute sur la pensée et l'intention de son auteur. Cette image d'un homme armé, que tout internaute peut visualiser, enlève toute notion d'implicite et rend claire la volonté de menacer explicitement le maire. Ces faits sont aujourd'hui enregistrés en justice pour menaces de crimes à l'encontre d'un élu.





>> Aucun sujet ne saurait légitimer une réaction injustifiable

Si la Ville de Carrières-sous-Poissy ne saurait tolérer de tels agissements et dénonce officiellement les menaces proférées, elle tient à faire part de son étonnement et de son inquiétude vis-à-vis d'une réaction qui, au-delà de la forme outrancière et pénalemenr répréhensible, constitue un mensonge au détriment de la tranquillité publique.

Cette publication intervient en effet alors que le Conseil départemental des Yvelines a mis un terme aux conventions d'occupation précaires et révocables de l'étang de la Galiotte pour les propriétaires de bungalows, dans le but de restaurer les berges.

La Ville tient à rappeler qu'elle est profondément attachée à la préservation du cadre de vie des Carriéroises et des Carriérois ainsi qu'à la dimension paysagère de l'étang de la Galiotte et à l'intérêt patrimonial des bungalows. La transition écologique et la préservation de la biodiversité sont inscrites au cœur des priorités municipales.

D'ailleurs, le Département, dans sa réponse du 11 décembre 2025 à la saisine du maire, a confirmé qu'il n'était pas dans son intention de procéder à la destruction de tous les chalets par principe, mais plutôt de traiter dans un premier temps les plus endommagés et dangereux, une fois leur libération effective.

Dans un second temps, le maintien de bungalows pourra être étudié dès lors qu'il s'inscrit dans le cadre d'une berge restaurée, d'un respect des exigences environnementales propres à un espace naturel sensible, et de nouveaux usages encadrés.

>> Violences envers les élus : un phénomène national préoccupant

Au niveau national, les atteintes, menaces et violences à l'encontre des élus connaissent une augmentation préoccupante, régulièrement soulignée par les instances de suivi des collectivités territoriales. Cette réalité appelle à une vigilance collective et à une réponse ferme de la part des pouvoirs publics comme des institutions locales.

En 2024, 2 501 faits d'atteintes aux élus ont été signalés, selon le rapport du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE) : menaces, outrages, violences physiques ou dégradations de biens. Les maires restent les principales victimes de ces violences : en 2024, ils représentaient près de 64 % des élus concernés, devant les adjoints et conseillers municipaux (18 %).

Après sa première plainte en 2021, Eddie Aït plaide pour un meilleur accompagnement des élus victimes de violence, verbale ou physique, et surtout le développement de formations à la gestion de l'agressivité et des conflits à destination des élus.

« Au-delà d'un nouveau degré dans la violence envers les élus, il s'agit là d'un changement d'échelle dans les invectives constatées dans la vie publique locale » regrette la Ville.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF) suit depuis plusieurs années l'évolution des violences, menaces et incivilités à l'encontre des élus via un Observatoire national des agressions. Celui-ci recense et analyse les faits signalés, favorise la prévention, la réaction et l'accompagnement des victimes et alerte les pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer les dispositifs de protection. Elle organise également des journées de mobilisation avec ses associations départementales et renforce son action aux côtés de partenaires comme France Victimes, offrant ainsi un accompagnement juridique, psychologique et social aux élus et à leurs proches confrontés à de tels actes.

